

SEANCE DU 18 JUILLET 2020

Le dix-huit juillet deux mille vingt, à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	MILLET Maryse	CHEVALIER Nadia
Jean-Claude GOFFRE	POUILLET Patrice	DHERS Frédéric
MAURIN Annette	CHAUMEIL Arnaud	LECCA Audrey
CROUAIL Jean-Pierre	CRAVIOTTO Stéphane	LAURAND Gaëtan
RAMPNOUX Chantal	OLLIVOT Christelle	CLAUZEL Alexia
SORBIER Jean-Charles	FONSECA Rose-Marie	
MARTINI France	JAROUSSEAU Nicolas	

Gaëtan LAURAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 4 juillet 2020 et du 10 juillet 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

N° DEL-18072020-1 : PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2020

**Rapporteuse : Mme Karine PALIN
Maire**

Faisant suite aux réunions de la commission des finances des 29 juin et 6 juillet 2020 lors desquelles les élus ont présenté, chacun dans son domaine de compétence, les choix retenus par les groupes de travail, le Conseil Municipal, sur proposition de Karine PALIN, Maire, vote à l'unanimité les projets d'investissements suivants pour l'exercice 2020 :

INVESTISSEMENTS 2020		Restes à réaliser 2019	
FRAIS D'ETUDES		5 760.00	3 780.00
Bureau d'études	Aménagement du site de la Bâche	5 760.00	3 780.00
TRAVAUX DE BATIMENTS		68 676.70	69 234.03
VMC	Restaurant scolaire	0.00	2 721.62
Maçonnerie/vitraux/honoraires	Eglise	49 944.00	0.00
Sanitaires/peintures/honoraires	Salle des fêtes	7 885.00	22 480.62
Porte d'entrée	Bibliothèque	0.00	2 470.69
Sécurisation de la cour	Ecole primaire	- 1 302.30	8 502.30
Ravalement façades	Mairie	0.00	21 570.00
Isolation, toiture, porte d'entrée	Mairie	12 150.00	0.00
Mezzanine	Ateliers	0.00	11 488.80
TRAVAUX VOIES ET RESEAUX		79 950.00	188 288.32
Aménagement carrefour	RD2/Rue de Bourriche	0.00	52 473.48
Assainissement pluvial/ revêtement	Rue de la Curade (devant commerces)	0.00	70 507.14
Assainissement pluvial / revêtement	Route de la Tour de Bessan	0.00	53 422.68
Assainissement pluvial / revêtement	Rue de la Curade	75 000.00	0.00
Maîtrise d'œuvre	Ensemble des travaux	4 950.00	11 885.02
MATERIEL ET MOBILIER		16 448.51	0.00
Bureaux accueil / urbanisme	Mairie	2 000.00	0.00
Cuve à fioul	Ateliers	1 200.00	0.00
Tables/bancs	Aire de pique-nique	1 200.00	0.00
Licences logiciels	Mairie	4 470.00	0.00
Equipement numérique	Groupe scolaire	6 234.00	0.00
Equipement informatique	Mairie	616.51	0.00
Matériel peinture	Ateliers	728.00	0.00
TOTAUX		170 835.21	261 302.35

N° DEL-18072020-2 : AFFECTATION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Rapporteure : Mme Karine PALIN
Maire

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que pour l'acquisition de matériel, lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les travaux doivent répondre à au moins trois critères choisis par le Maître d'Ouvrage parmi les dix prévus dans la délibération n° 2005.152CG du 16 décembre 2005 de l'Agenda 21 du Département relative au développement durable.

Le taux de financement du FDAEC est calculé et contrôlé sur le coût hors taxes de l'opération et ne peut en dépasser 80%. Pour une même opération, les communes ne peuvent solliciter qu'une seule subvention du Conseil Départemental.

Le Maire propose d'affecter la subvention allouée au titre de l'exercice 2020, d'un montant de 10 398 €, au financement des travaux de voirie estimés à 75 000 € HT.

La part du FDAEC représente 13.86 % du montant hors taxes.

Le solde sera réglé sur les fonds propres de la commune.

N° DEL-18072020-3 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteure : Mme Karine PALIN
Maire

Association	Montant	Nb de votants	Elus membres de l'association ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
ACCA	1 000.00	18	J. Claude GOFFRE	Unanimité
Ronde des Saisons	1 000.00	19		Unanimité
Amicale SP	1 000.00	19		Unanimité
Coopérative Scolaire	1 000.00	19		Unanimité

CEPE Soussanais	1 000.00	18	N. CHEVALIER	Unanimité
CEPE (subvention exceptionnelle)	400.00	18	N. CHEVALIER	Unanimité
Amis de l'église Saint-Romain	500.00	19		Unanimité
CMS Haut Médoc	1 500.00	19		1 contre 5 abstentions 13 pour
Union des Anciens Combattants	300.00	19		Unanimité
Jeunes sapeurs-pompiers	100.00	19		Unanimité
Association Margaux Saveurs	1 200.00	18	A. MAURIN	5 abstentions 13 pour

Mmes Maryse MILLET et France MARTINI ont quitté la séance à 10h50

Entre-Deux-Danses	1 000.00	15	C.RAMPNOUX K. PALIN	Unanimité
GOLPE MUSIQUE	0.00 (travaux d'aménagement de salle)	17		Unanimité
Gym ALS	500.00	17		Unanimité
Yanis et Zoé autour du Monde	300.00 (participation organisation concert)	17		1 abstention 16 pour
Doigts d'or et Compagnie	200.00 (pour frais de mise en oeuvre)	17		Unanimité
Total	11 000.00			

N° DEL-18072020-4 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le montant de la redevance due par FRANCE TELECOM au titre de l'année 2020, en application du décret du 27 décembre 2005, articles R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques.

La revalorisation s'effectue au 1^{er} janvier de chaque année en appliquant la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'application des montants maximaux de la redevance due par ORANGE au titre de l'année 2020, telle que définie ci-dessous.

	Artères aériennes	Artères sous-sol	Emprise au sol	TOTAL
Tarif unitaire	55.54 €/km	41.66 €/km	27.77 €/m²	
Longueur/surface	13.75 km	14.084 km	1 m2 (armoire)	
Coût total	763.68 €	586.74€	27.77€	1 378.19 €

N° DEL-18072020-5 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA MISSION LOCALE DU MEDOC

**Rapporteuse : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reconduction de la participation financière de la commune à la Mission Locale du Médoc, qui œuvre en faveur des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Le montant pour l'année 2020 est fixé à 2 501 € selon les critères suivants :

- 70% de la subvention au prorata du nombre d'habitants (1 657 / 113 904)
- 30% de la subvention au prorata du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (39 / 1 407).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire pour 2020 la participation financière de la commune à la Mission Locale du Médoc, pour un montant de 2 501 €.

Un contact sera pris pour organiser des permanences sur la commune.

N° DEL-18072020-6 : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020**Rapporteure : Karine PALIN
Maire**

Le Maire rappelle que le projet de budget de l'exercice 2020 a été étudié dans le détail lors des réunions de la Commission des Finances des 22 juin, 29 juin et 6 juillet 2020.

Après délibération, le budget de l'exercice 2020 est voté par chapitre comme ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	Atténuation de charges	14 000.00 €	Unanimité
70	Vente de produits et services	73 990.00 €	Unanimité
73	Impôts et taxes	691 680.00 €	Unanimité
74	Dotations, subventions, participations	265 180.00 €	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	12 720.00 €	Unanimité
76	Produits financiers	6.00 €	Unanimité
77	Produits exceptionnels	1 430.00 €	Unanimité
Total		1 059 006.00 €	
002	Excédent 2019	62 205.66 €	
Total général		1 121 211.66 €	Unanimité

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	319 795.00 €	Unanimité
012	Charges de personnel	470 000.00 €	Unanimité
014	Reversements, restitutions	53 775.00 €	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	72 211.00 €	Unanimité
66	Charges financières	20 466.00 €	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	Unanimité
Total		936 247.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	184 964.66 €	
Total général		1 121 211.66 €	Unanimité

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Restes à réaliser 2019	
021	Virement de la section de fonctionnement	184 964.66 €		Unanimité
10	Immobilisations corporelles	371 130.71 €		Unanimité
13	Subventions d'investissement	36 587.00 €	2 265.00 €	Unanimité
Total général		592 682.37 €	2 265.00 €	Unanimité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Restes à réaliser 2019	
001	Solde d'exécution 2019	67 097.36 €		Unanimité
16	Remboursement capital des emprunts	93 110.45 €		Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	10 230.00 €	3 780.00 €	Unanimité
204	Subvention d'équipement versées	2 602.00 €		Unanimité
21	Immobilisations corporelles	160 605.21 €	257 522.35 €	Unanimité
Total général		333 645.02 €	261 302.35 €	Unanimité

Le budget de l'exercice 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 716 159.03 €**. Il est voté à l'unanimité.

N° DEL-18072020-7 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT A LA MISSION LOCALE DU MEDOC

**Rapporteuse : Karine PALIN
Maire**

Faisant suite au renouvellement des assemblées municipales, il convient de désigner les délégués qui représenteront les communes au sein de la Mission Locale du Médoc.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité

- Madame Christelle OLLIVOT en qualité de déléguée titulaire
- Madame Rose-Marie FONSECA, en qualité de déléguée suppléante

N° DEL-18072020-8 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT A GIRONDE RESSOURCES

**Rapporteuse : Karine PALIN
Maire**

La Mairie de SOUSSANS est adhérente de Gironde Ressources, l'Agence Technique départementale qui accompagne les communes en ingénierie dans leurs questionnements et leurs projets.

Faisant suite au renouvellement des assemblées municipales, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de cette structure.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Madame Annette MAURIN, déléguée titulaire
- Madame Karine PALIN, déléguée suppléante.

N° DEL-18072020-9 : REGLEMENT DE LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE DES FETES POUR UTILISATION A DOMICILE

**Rapporteur : M. Jean-Charles SORBIER
Adjoint au Maire**

Sur proposition de Jean-Charles SORBIER, Adjoint au Maire en charge du dossier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le règlement de location du mobilier de la salle des fêtes pour utilisation à domicile, rédigé comme suit :

CONTRAT DE LOCATION DE MOBILIER

(Délibération n° DEL-18072020-9 du 18 juillet 2020)

Entre les soussignés :

La Mairie de SOUSSANS, représentée par Mme Karine PALIN, Maire de SOUSSANS, siégeant 16 route de Pauillac, 33460 SOUSSANS

Téléphone : 05 57 88 33 04

Email : mairie@soussans.fr

ci-après désignée "le propriétaire", d'une part,

et

M/Mme..... demeurant
.....

.....à....SOUSSANS.....
.....

Portable :
.....
.....

ci-après désigné " l'emprunteur ", d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire loue le mobilier suivant à l'emprunteur, dans le cadre de l'évènement familial
suivant :.....

DÉSIGNATION

	Prix unitaire	Quantité	Total
TABLES	2.00 €		
CHAISES	0.50 €		
TOTAL DÛ			

DURÉE DE LA LOCATION

La présente location est consentie du au..... inclus (3 jours maximum)

TARIF

L'emprunteur s'engage à verser le jour de la réservation du mobilier, la somme de€, en règlement du montant total dû. (Merci de bien vouloir libeller le chèque à l'ordre du : **Trésor Public**)

L'emprunteur est informé du non-remboursement de la somme versée en cas d'annulation de la manifestation.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'emprunteur s'engage à contacter M/Mme au afin de convenir des dates de retrait et de retour du matériel dès la validation du présent contrat.

La prise de matériel se fera le àh et devra être retourné **IMPÉRATIVEMENT** le àh.

Le matériel est vérifié avant le départ, ce qui implique pour l'emprunteur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, l'emprunteur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire. L'emprunteur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

Il est conseillé à l'emprunteur d'assurer tous risques, le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels ...). Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc.... éventuelles sont à la charge de l'emprunteur.

En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par l'emprunteur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

Le matériel restitué sera vérifié par le propriétaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle seront à la charge de l'emprunteur. **Il est impératif de restituer le matériel en état, c'est-à-dire propre, sans boue, ni graisse ou autre résidu (pieds de tables, pieds de chaises, ...)**

Un état du matériel contradictoire et un inventaire seront établis à la mise à disposition du matériel à l'emprunteur et feront l'objet d'un pointage en fin de location.

Cet état devra être signé par le propriétaire et par l'emprunteur.

Le matériel devant subir une réparation, sera réparé dans une maison spécialisée avec facture à charge de l'emprunteur, si le matériel ne peut être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai d'une semaine, il sera considéré comme manquant au retour.

En application de la délibération N° DEL-18072020-9 du 18 juillet 2020, le matériel sale, détérioré ou manquant sera facturé :

- **10 €** la chaise,
- **30 €** la table.

Le présent contrat ne sera valable qu'à condition qu'aucune manifestation officielle (nécessitant le mobilier concerné) ne soit programmée pour la même période.

Fait à SOUSSANS, le

L'emprunteur,

Le propriétaire,

Signature

Signature

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à onze heures et cinquante-quatre minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-18072020-1 : Projets d'investissement pour l'exercice 2020
- N° DEL-18072020-2 : Affectation du Fonds départemental d'Équipement des Communes
- N° DEL-18072020-3 : Vote des subventions pour l'exercice 2020
- N° DEL-18072020-4 : Redevance d'Occupation du Domaine Public
- N° DEL-18072020-5 : Participation Financière à la Mission Locale du Médoc
- N° DEL-18072020-6 : Vote du Budget de l'exercice 2020
- N° DEL-18072020-7 : Désignation des délégués siégeant à la Mission Locale du Médoc
- N° DEL-18072020-8 : Désignation des délégués siégeant à Gironde Ressources
- N° DEL-18072020-9 : Règlement de location du mobilier de la salle des fêtes pour utilisation à domicile

Signature des élus présents

PALIN Karine	
--------------	--

GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MARTINI France	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
CRAVIOTTO Stéphane	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	
CLAUZEL Alexia	